

TRIBUNAL CORRECTIONNEL La société de fruits confits poursuivie

Kerry accusée de polluer

APT

Sur le banc des accusés du tribunal correctionnel d'Avignon figurait hier après-midi Albert Mc Quaid, un Irlandais de 42 ans, actuel directeur général de la holding de la "SAS Kerry Ingredients France".

La société de fruits confits, installée à Apt, est en effet prévenue d'avoir pollué la rivière le Calavon de janvier à mars 2005, en laissant se déverser le trop plein de la station d'épuration, justement construite pour canaliser tous les déchets.

Hier, le procureur a souhaité dès le départ centrer le débat, en s'interrogeant sur le libre choix ou non des dirigeants. Avaient-ils la possibilité de faire autrement ? Telle était la question. Du côté des avocats de la défense, Me Yvon Martinet, qui a plaidé l'état de nécessité, et Me Katherine Sales, qui a plaidé la relaxe, la réponse est « non ».

Ces derniers ont souhaité que le procureur prenne en compte que la société a entrepris depuis 2003 d'importants investissements en matière d'environnement. Outre une station d'épuration qui ne déborde plus, un contrat de dix ans a été signé entre la société de canal de Provence et Kerry Ingredients France. Ce dernier s'engage à acheter 80 % de ses besoins en eau, soit 300 000 m³/an à la SCP. Ainsi, Kerry consomme l'eau de surface plutôt que les eaux souterraines.

Le parquet a requis 30 000 euros contre Kerry et 10 000 euros contre Albert Mc Quaid. Le délibéré a été fixé au 21 mai.

F.D.